

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	ROBERT Thierry
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	019Z1076 <i>Robert Thierry</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOSECURIT 56 AVENUE JOSEPHINE BAKER 24200 - SARLAT LA CANEDA
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S024Z199
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	09/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Audit du contrôleur Robert rattaché au centre S046Z066. Absence de téléchargement des compteurs d'exception avant l'audit. Beaucoup trop de compteurs. Il est impératif de revoir les méthodologies de contrôle et les défaillances.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

09/09/2027

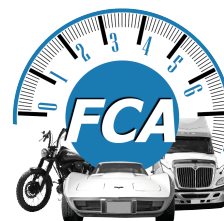
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROBERT Thierry

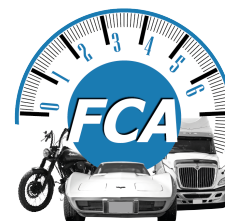


VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FD427DA Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 15/01/2019 N° PV : 25000758

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25000030	06/06/2025	RAS
25000149	26/06/2025	RAS
25000370	24/07/2025	RAS
25000371	24/07/2025	RAS
25000404	29/07/2025	RAS
25000576	20/08/2025	RAS
25000622	26/08/2025	RAS
25000623	26/08/2025	RAS
25000652	28/08/2025	RAS
25000702	03/09/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.1.21. Système de freinage complet :Revoir l'ensemble des méthodologies de contrôle.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances 1.2.8.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 8.2.22. Opacité : Revoir l'ensemble des méthodologies de contrôle. 8.2.12. Emissions gazeuses :Revoir l'ensemble des méthodologies de contrôle.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

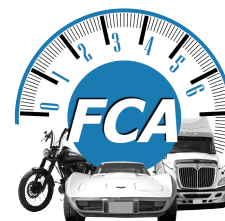
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 2.3.5.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 5.1.3. Roulements de roues : Revoir la méthodologie de contrôle sur l'IT5.	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROBERT Thierry



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	
	2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Revoir contrôle du bouchon de réservoir.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
	Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.